



BENAYES

LE JOURNAL

PRINTEMPS 2019

Directeur de la publication : Jean-Louis Maury
Site internet de la commune : www.benayes.fr

imprimé par nos soins

Agenda

Cérémonie du 8 Mai

Rassemblement à 11 Heures
Devant la Mairie

Elections européennes

Dimanche 26 Mai

Fête de la Font Faure

24 Juin
Réservations pour le repas
Au 05 55 73 46 72
Ou 05 55 09 97 20

Marche nocturne

12 Juillet
Rassemblement à 20 Heures
devant la Mairie.

Elections européennes 2019



Les élections européennes 2019 se dérouleront le dimanche 26 mai 2019 en France. Cette date a été officialisée par le décret n° 2019-188 du 13 mars 2019. Les élections n'auront pas lieu le même jour dans tous les pays de l'UE, les dates s'étalant entre le 23 et le 26 mai.

Par exception, la date de l'élection est fixée au samedi 25 mai à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy, en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, en Polynésie française et dans les bureaux de vote ouverts par les ambassades et postes consulaires situés sur le continent américain.

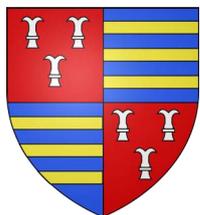
ETAT CIVIL

Décès:

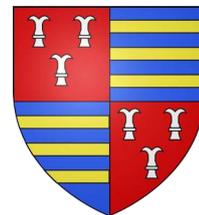
ROULET Marcelle, née REYROLLE (le 08/02/2019)

Mariage:

FABIAN ROJAS Allypsis Kuska et DALLE Guillaume
(le 4 Mai)



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 8 avril 2019

Le Conseil s'est réuni le lundi 8 avril 2019, à la Mairie de Benayes, sous la présidence de Monsieur le Maire et en présence de M. Monteil, Trésorier à la perception de Lubersac.

[Le compte administratif de l'année 2018](#) s'est clôturé avec un excédent cumulé de 22 503,44 €. Il a été voté à l'unanimité des membres présents.

[Le budget 2019](#) s'équilibre à la somme de 249 948,64 € à la section fonctionnement, en légère augmentation et 100 342,80 € à la section investissement.

Cette année, le Conseil prévoit de rénover la toiture du préau de l'école, pour un montant de 28 000 € et la signalisation des rues, la numérotation, pour un montant de 11600€ de fourniture.

Nous gardons la possibilité de changer l'épaveuse et de réaliser quelques travaux de réfection sur les routes communales. Le Conseil a décidé d'augmenter de 1% les impôts locaux. Il a voté le budget à l'unanimité des membres présents.

Séance du 1er mars 2019

Le Conseil s'est réuni le 1er mars 2019, à la Mairie de Benayes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il a voté, à l'unanimité des membres présents la création d'un poste d'adjoint Technique Territorial de 28 heures.

Il a choisi le modèle de plaques de rues qui seront achetées en commun avec les communes intéressées.

En questions diverses, il a pris la décision de louer le terrain communal proche du bourg de Benayes à Mr Ensargueix. Ce terrain était auparavant loué à Mr Alain Duchantre qui a pris sa retraite.

Il a pris également une délibération pour montrer son opposition à la future réforme des impôts annonçant la fermeture des trésoreries et le désengagement de l'État dans la gestion des finances des communes.

BUDGET COMMUNE DE BENAYES 2019

La Commune de Benayes a une fiscalité locale parmi les plus basses de la Communauté de commune. Seule la Commune de Saint Julien le Vendômois a une imposition plus faible. Quant à l'endettement de la Commune, il est maîtrisé. Cette année, il s'élève à 211 € par habitant. La moyenne départementale est de 425 €.

Malgré la diminution des dotations de l'Etat, nous avons pu faire face aux besoins les plus pressants en contrôlant les dépenses.

La situation financière de la Commune est bonne.

TABLEAU BUDGET COMMUNE DE BENAYES 2019

	DEPENSES				RECETTES			
	Intitulé	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Intitulé	BP 2018	CA 2018	BP 2019
F o n c t i o n n e m e n t								
Charges a caractère général (011)		78 058,00	56 326,71	76 150,00	Produits des services (70)	8 500,00	7 843,17	8 500,00
Charge de personnel (012)		118 680,00	113 184,32	120 200,00	Impôts et taxes (73)	120 547,00	116 625,64	117 771,00
Autres charges gestion courante (65)		19 100,00	16 178,08	19 210,00	Dotations et subventions (74)	73 341,00	69 081,82	66 517,00
Charges financières (66)		2 995,00	2 766,98	2 906,64	Loc. immeubles communaux (75)	8 400,00	8 451,85	8 100,00
Charges exceptionnelles (67)		0,00	0,00	0,00	atténuations de charges (013)	27 500,00	28 069,20	27 600,00
ALLOC COMP + FPIC (014)		19 455,00	19 455,00	19 482,00	Produits exceptionnels (77)		442,85	
dépenses imprévues (022)		0,00	0,00	0,00				
Sous-total opération réelles		238 288,00	207 911,09	237 948,64	Sous-total opération réelles	238 288,00	230 514,53	228 488,00
Amortissement frais d'étude (6811)								
Virement à la section d'invest. (023)			0,00	12 000,00	Excédent de fonctionnement	00,00		21 460,64
Cumul des dépenses		238 288,00	207 911,09	249 948,64	Cumul des recettes	238 288,00	230 514,53	249 948,64
Intitulé	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Intitulé	BP 2018	CA 2018	BP 2019	
Remboursement d'emprunts (1641)	10 874,00	10 873,36	13 300,00	FACTVA (10222)	7 800,00	7 886,71	2 005,00	
immobilisations incorporelles (20)				TLE / Taxe d'aménagt. (10226)	0,00	0,00		
immobilisations corporelles (21)	28 000,00	5 533,52	28 600,00	Emprunts (1641)	46 918,86	0,00	50 495,00	
travaux en cours (23)	52 233,00	6 689,42	51 200,00	Subventions de l'Etat (1321)	3 500,00	3 500,00		
Rembourst. Cautions (165)				Subventions de la Région (1322)	0,00	0,00		
				Subventions Conseil Déprt. (1323)	26 493,00	0,00	27 400,00	
				Autres sub. Fond.patrimoin (1328)	1 300,00	0,00	7 300,00	
				D.E.T.R. voirie (48 %) (1341)	19 344,00	18 715,65		
				Dépôt de cautions				
Sous total opération réelles	91 107,00	23 096,30	93 100,00	Sous-total opération réelles	105 355,86	30 102,36	87 200,00	
revers. CC partie excédent assainist. (1068)				Affectation du résultat (1068)	49 987,68	49 987,68	1 142,80	
				Amortist. frais d'études (28031)				
				Virement de la Sec.Fonct.(021)	0,00		12 000,00	
Déficit d'investissement (001)	64 236,54		7 242,80	Excédent d'investissement (001)				
Cumul des dépenses	155 343,54	23 096,30	100 342,80	Cumul des recettes	155 343,54	80 090,04	100 342,80	
Résultat de l'exercice	INV	56 993,74		Résultat de clôture	INV	-64 236,54		
	FONCT	22 603,44			FONCT	22 603,44		

CEREMONIE DU 19 MARS

Message pour le 19 mars 2019

Au jour anniversaire de la proclamation, en 1962, du Cessez-le-feu de la guerre d'Algérie, la France honore nos 30 000 frères d'armes tragiquement disparus durant 10 années de meurtriers combats en Algérie, Maroc et Tunisie.

Devenus invisibles mais toujours présents en nos cœurs, avec bravoure et dévouement, ils ont porté nos trois couleurs.

Enfants de la République, ils l'ont servie avec fidélité.

Ils ont préservé ses valeurs et permis sa cohésion nationale.

A « 20 ans dans les Aurès », ils ont vécu l'enfer dans cette guerre dont il fallait taire le nom.

Dans des cercueils plombés, sans le moindre humanisme, ils ont été restitués à leurs familles, la mention « Mort pour la France » souvent absente.

Les pleurs d'une maman, un père foudroyé par la douleur...

Une épouse, une fiancée effondrées et désorientées...

Une sœur, un frère, accablés par le malheur...

Les questions de l'enfant sans réponse...

Tant de vies à jamais brisées !

Avec émotion, nous pensons à ces familles si durement éprouvées et au destin profondément bouleversé.

L'Etat se doit de leur exprimer sa gratitude et sa considération.

Par delà les brûlures de l'Histoire, faire vivre leur souvenir,

- C'est les faire apparaître pour ne pas disparaître.

- C'est mobiliser les forces vives de la Nation pour s'élever contre l'indifférence qui génère les déviances, et l'ignorance qui nourrit le racisme et la haine.

- C'est préserver les valeurs de l'Humain !

Voir passer la colombe sur l'arc en ciel de la Paix, implique courage et vigilance.

C'est toujours en temps de Paix que les enfants apprennent à jouer à la guerre.

Leur enseigner notre parcours de vie, c'est enrichir l'Histoire pour une juste préhension de ce conflit.

C'est éveiller leur conscience, les aider à se forger un avenir radieux.

Un espace de vie, de confiance et d'espérances, les citoyens formant une ronde pour s'ouvrir au monde et transmettre leur Message de Paix, d'amour, de joie et d'amitié.

Avec enthousiasme, fédérons toutes les énergies pour préserver la Paix, ce bien si précieux.

C'est donner un sens à la vie.

Vive la République.

Vive la France.

Le Comité national de la FNACA



LA FIBRE OPTIQUE



Les travaux avancent bien

La deuxième phase devrait prendre fin au mois de Juin. Ce sont des travaux sur la voirie pour le passage de la fibre en aérien, sur les poteaux d'Orange (ex-France Télécom) ou ceux de Enedis, ou encore par fourreaux souterrains.

La troisième phase nécessitera trois mois. Elle correspond au gel réglementaire, c'est-à-dire au délai imposé par l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes), le gendarme des télécoms, pendant lequel le réseau sera immobilisé. Outre la vérification de ses performances, il permettra sa mise à disposition, de manière égalitaire et sans discrimination, auprès des opérateurs internet.

La dernière phase, consistera à raccorder le client.

L'ELAGAGE

(petit rappel)

INFORMATION AUX PROPRIÉTAIRES

(Voies communales, chemins ruraux, routes départementales en agglomération, voies privées ouvertes à la circulation publique)

L'entretien des plantations qui bordent les routes, voies et chemins ouverts à la circulation publique est une nécessité pour préserver la commodité de passage et prévenir les accidents (chutes de branches, endommagement de réseaux aériens etc.)

C'est aussi un impératif en préparation des travaux de déploiement du projet 100% fibre 2021 porté par le Conseil Départemental et pour faciliter les interventions de maintenance de ce futur réseau.

Aussi, nous vous invitons à procéder à ces travaux et à l'enlèvement des bois empiétant ou surplombant le domaine public.

Le Conseil Municipal

LA DENOMINATION DES VOIES

Le projet communal d'adressage est en bonne voie...

Nous avons demandé à plusieurs fournisseurs, un devis pour la fourniture des plaques de rue et des numéros.

La saisie sur le site *GUICHET ADRESSE* est terminée et intégrée dans la *Base d'Adressage Nationale*.

La Mairie vous fera parvenir les documents nécessaires, concernant la dénomination de la voie et votre numéro de domicile, dans quelque temps.

LE FRELON ASIATIQUE

L'introduction du frelon asiatique en France:

Le frelon asiatique à pattes jaunes (*Vespa velutina*) a été introduit en France en 2004 et sa progression n'a cessé depuis. Il est désormais présent dans plus de la moitié des départements français, et en Corrèze depuis 2006.

Le frelon asiatique, tout comme le frelon européen, ne manifeste **pas d'agressivité particulière envers l'homme**. Seule une présence trop proche du nid peut s'avérer dangereuse car il se sent menacé. Une piqûre est douloureuse mais pas plus dangereuse que celle d'une guêpe ou d'une abeille, à l'exception bien sûr des personnes allergiques.

Une espèce classée nuisible:

Cet insecte cause de réels problèmes sur l'environnement, la biodiversité et auprès des apiculteurs car son régime alimentaire se compose majoritairement des abeilles domestiques. Pour cette raison, le frelon asiatique a été classé en décembre 2012, danger sanitaire de deuxième catégorie pour l'abeille. Ce frelon vient également d'être classé "**espèce exotique envahissante et nuisible**" selon le code de l'environnement **en date du 22 janvier 2013**.

Attention toutefois à la confusion avec d'autres espèces naturellement présentes en Corrèze comme le frelon européen !

Les nids de frelon asiatique:

Les nids du frelon asiatique sont le plus souvent très aériens, situés dans les arbres, d'où la difficulté pour les détruire. Ils peuvent aussi être sous un toit, dans un mur ou dans le sol, souvent à proximité d'un point d'eau. Ils sont constitués de particules de bois et d'écorces enduites de salive.

La taille du nid peut atteindre 1 m de hauteur et 80 cm de diamètre !

Les ouvrières meurent à la suite des premiers froids. Les femelles survivantes, appelées reines ou fondatrices, quittent le nid pour aller hiverner à l'abri. Au printemps suivant, ces fondatrices se réactivent et entreprennent la construction d'un nouveau nid.



Cellule Transition Ecologique

Groupement corrézien de Défense Sanitaire : gds19@reseaugds.com - Tél : [05 55 20 89 35](tel:0555208935)

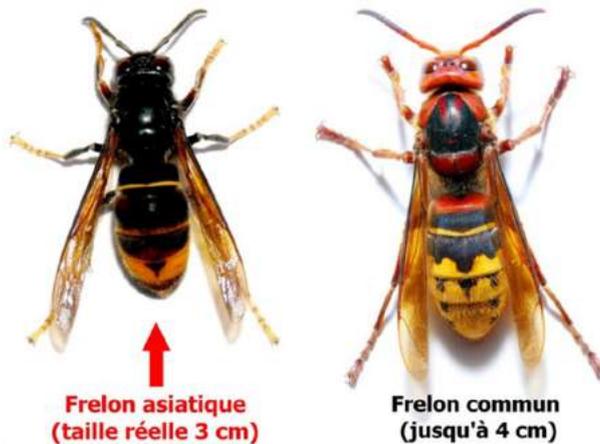
Association L'Abeille Corrèzienne : abeille.correzienn@sfr.fr

Conseil départemental de la Corrèze : Cédric Bach : cbach@correze.fr - Tél : [05 55 93 78 22](tel:0555937822)



Frelon asiatique

Frelon européen



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)

Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

FRELON ASIATIQUE

Taille adulte

Reine : 24-32 mm

Ouvrière: 17-26 mm

Mâle : 19-27 mm

Description

La tête est orange avec un front noir.

Le thorax est entièrement brun noir.

L'abdomen est composé de segments abdominaux bruns bordés d'une fine bande jaune avec **un seul segment jaune orangé.**

Les pattes sont jaunes à leur extrémité.

FRELON EUROPEEN

Taille adulte

Reine : 27-39 mm

Ouvrière : 19-30 mm

Mâle : 21-31 mm

Description

La tête est jaune avec un front orangé.

Le thorax est taché de roux de noir et de jaune.

L'abdomen est **entièrement jaune rayé de noir.**
Les pattes sont brunes.

Des pièges simples

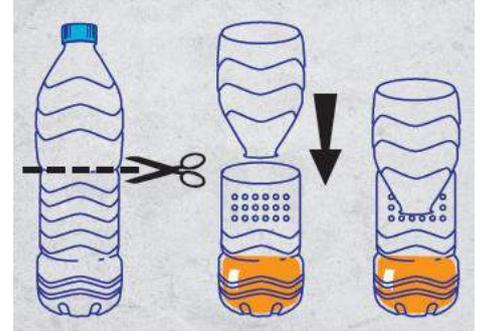
Des pièges simples peuvent être réalisés à partir d'une bouteille plastique vide, coupée au tiers supérieur et dont la partie haute sera placée à l'envers pour faire entonnoir.

Au fond de la bouteille, versez à la fois :

- un verre de bière brune
- un verre de vin blanc
- un peu de sirop de cassis ou de liqueur

Respectez les ingrédients pour éviter de piéger des espèces non désirées. La réalisation de plusieurs pièges augmente les chances de capture.

Vous pouvez **disposer vos pièges de mi-février à fin avril**. A partir de mai, retirez-les afin d'éviter de capturer des espèces autochtones non désirées (frelon européen, guêpe...)



L O I S I R S

Shortbread



RÉALISATION :

Pour cette recette, la règle est très simple, il suffit de retenir 3, 2, 1 :

300g de farine

200g de beurre extrêmement mou

100g de sucre

Pour réaliser ces shortbread, il faut mélanger le beurre avec le sucre pendant quelques minutes au batteur jusqu'à ce que le mélange devienne blanc et crémeux. Vous pouvez le couper en tous petits morceaux et le réchauffer quelques secondes au micro-ondes, en prenant bien soin de ne pas le faire fondre !

Ajoutez ensuite la farine, sans trop travailler la pâte, mais juste l'amalgamer (on oublie donc le batteur pour cette étape) et formez une boule.

Abaissez ensuite la pâte en un rectangle d'1cm d'épaisseur sur du papier sulfurisé et découpez des rectangles réguliers. Puis faites des petits trous tout le long des shortbread, comme sur la photo.

Placez ensuite la pâte ainsi découpée au congélateur, pendant 5mn.

Préchauffez le four à 170° chaleur tournante.

Sortez la pâte du congélateur : vous pouvez maintenant manipuler les shortbread afin de les placer sur du papier sulfurisé pour pouvoir les cuire.

La cuisson est d'environ 13mn : ils doivent rester blancs.

Gâteau aux amandes et au citron

Ingrédients :

- 115g de beurre doux
- 100g de sucre brun
- 1 c à s de zeste de citron
- 1 c à c d'extrait de vanille
- 1 c à c de levure chimique
- 3 jaunes et 4 blancs d'oeufs
- 100g de poudre d'amandes
- 60g de farine
- 10 cl de jus de citron
- pincée de sel

Préparation :

- Préchauffer le four à 180°C
- Beurrer un moule rond de 20cm
- Tapisser le fond de papier pour cuisson et ajouter un peu de beurre
- Saupoudrer le moule de farine.
- Battre le beurre avec le sucre, le zeste, la vanille, la levure et le sel.
- Ajouter les jaunes d'oeufs un par un.
- Mélanger la poudre d'amandes et la farine puis l'ajouter à la préparation.
- Ajouter le jus de citron.
- Monter les blancs en neige.
- Ajouter les blancs d'oeufs à la préparation.
- Placer la préparation dans le moule et mettre au four durant 35 min.



les pères et les abbés...

Au Père Spicace,

Un grand malheur est arrivé à l'abbaye et j'ai la pénible mission de vous en faire part.

Mardi soir, pendant que l'abbé Nédicte donnait les dernières grâces, l'abbé Quille perdit l'équilibre dans l'escalier et tomba inanimé dans les bras du Père Iscope. Les révérends pères, en perdant l'abbé Quille, perdaient leur seul soutien.

Un seul restait joyeux : le père Fide.

Quant à l'abbé Tise, il n'y comprenait rien. Il aurait bien voulu que le saint Plet l'aide à comprendre ce qui c'était passé mais rien n'y fit.

Après l'accident de l'abbé Quille, on alla chercher le Père Manganate et le Père Itoine, les deux médecins de l'abbaye.

Ils pensaient ranimer le malheureux mais leurs efforts furent vains et celui-ci décéda peu après.

Le lendemain fut donc célébré son enterrement. Chacun fut appelé à l'abbaye par les célèbres cloches du Père Sonnage. La messe fût dite sur une musique de l'abbé Thoven.

Le père Ocquet fut chargé du sermon et comme il n'y avait pas de chaire, il monta sur les épaules du Père Choir.

A la fin de l'homélie, le Père Cepteur fit la quête et remit les dons ainsi recueillis à notre frère africain, l'abbé N'Pé.

Après la messe, une grande discussion s'engagea pour le transport de la bière : l'abbé Canne et l'abbé Trave voulaient passer par les champs. Le Père Clus s'y opposa.

L'abbé Casse en fut enchanté.

Le Père San avec sa tête de turc ne voulait rien entendre.

Le Père Vers et le Père Nicieux semaient le doute dans les esprits.

Finalement on décida que, comme à l'accoutumée, l'abbé Taillière serait chargé du transport du corps du défunt.

Devant la tombe creusée par le Père Forateur et en l'absence du Père Missionnaire, l'abbé Nédiction donna l'absolution.

Le Père Venche et l'abbé Gonia avaient joliment fleuri la tombe.

Celle-ci fût recouverte d'une belle pierre tombale préparée par l'abbé Tonneuse.

Sur le chemin du retour, le spectacle fut déchirant.

Le Père Pendiculaire était plié en deux de douleur et de chagrin.

L'abbé Vitré était lui aussi plein de larmes.

LA PYRALE DU BUIS

Traitement naturel de la pyrale du buis

Pour 10 litres d'eau, 30 gouttes d'huile essentielle de menthe poivrée, une cuillère à café environ d'huile d'olive, et une cuillère à café de savon noir ou de liquide vaisselle, à pulvériser sur la plante.

